



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-149

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Construction de la Maison de quartier de Mailloles - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

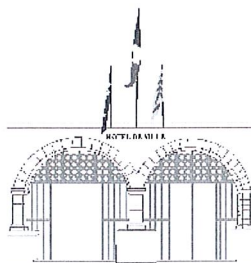
Mme Christelle MARTINEZ expose :

Mes chers collègues,

La Maison de quartier de Mailloles est agréée « centre social » par la CAF des Pyrénées-Orientales. Sous l'impulsion de celle-ci, et par la volonté de l'équipe municipale, elle a ainsi déménagé dans des locaux provisoires en location à la rue des Glycines depuis 2022, en attendant la construction d'une structure neuve, intégrée au plan de mandat, pour mieux répondre aux besoins des habitants.

La future Maison fera l'objet d'une extension de locaux municipaux déjà occupés par des associations à la rue des Grappes. Si elle ne se trouve pas en plein cœur d'un QPV, le choix en est assumé du fait de la volonté de mixité : les usagers ciblés résident autour de ce lieu dans des zones pavillonnaires, mais aussi en cité (Résidence ensoleillée) et en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Considérant le projet global estimé à environ à 1 468 000 € HT (travaux et équipements), la participation financière maximale de la CAF des P.-O. pourrait s'élever à 300 000 €, en complément des aides déjà demandées à l'État et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.



Le Conseil Municipal décide :

- 1) de solliciter l'aide de la CAF des P.-O., afin de participer au financement de la construction de la future Maison de Mailloles ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

OÙ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-172793-DE-1-1
Accusé reçu le : **22 MAI 2023**
Affiché le : **22 MAI 2023**

Mme Christelle MARTINEZ, Pour le Maire l'Adjoint délégué

